



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal no 63 relatif à une demande de crédit de construction pour financer une extension du centre sportif "En Bord"

Date proposée pour la séance de la commission:

- mercredi 1er juillet 2009 à 20h00
Collège des Tuillières: salle 101

**Municipaux responsables: M. Daniel Collaud
M. Thierry Genoud**

Gland, le 25 juin 2009.

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Pour mémoire, en date du 26 juin 2008, la municipalité déposait un préavis municipal portant sur la création d'un nouveau terrain synthétique pour un montant de 1'500'000 francs. A la suite de discussions animées, le conseil communal refusait l'octroi de ce crédit le 11 septembre 2008.

Lors de la même séance, le conseil communal acceptait de prendre en considération le postulat de Monsieur René Barioni *pour un état des lieux des infrastructures sportives*. En résumé, ce postulat demandait à la municipalité *"d'établir un état des lieux des infrastructures sportives communales et de procéder à une évaluation des besoins à partir de l'analyse de la situation, que ce soit en termes d'amélioration, de réfection ou d'extension"*.

La réponse de la municipalité à ce postulat a été déposée lors de la séance du conseil communal du 13 novembre 2008. Elle comprenait une liste exhaustive des installations sportives mises à disposition de nos sociétés locales et, suite à une analyse détaillée de la situation, elle proposait un plan d'action pour répondre aux nouveaux besoins se faisant ressentir du fait de l'évolution démographique subie par notre ville.

Or, ce plan d'action laissait ressortir clairement, en première priorité, la nécessité pour notre ville de se doter rapidement (en 2009 déjà) d'un nouveau terrain de football avec 2 vestiaires supplémentaires et deux vestiaires-arbitres. Lors de sa séance du 11 décembre 2008, le conseil communal, après en avoir pris connaissance, acceptait la réponse municipale à ce postulat à une large majorité sans avis contraire et avec deux abstentions. De ce fait, le plan des investissements a été corrigé pour tenir compte de cette nouvelle planification en matière d'infrastructures sportives.

Ainsi, presque une année après jour pour jour, la municipalité a souhaité remettre à l'ordre du jour son projet de nouveau terrain de football, en y ajoutant cette fois-ci la création de deux vestiaires supplémentaires et de deux vestiaires-arbitres.

Historique du centre sportif

Depuis son inauguration en 1985, le centre sportif "En Bord" a subi diverses mutations. Nous vous rappelons brièvement ci-dessous les principales étapes des décisions prises par le conseil communal à ce sujet:

- 1982 Octroi d'un crédit de fr. 3'185'000.-- pour la réalisation de la première étape du centre sportif;
- 1989 Octroi d'un crédit de fr. 1'735'000.-- pour la réalisation de la deuxième étape du centre sportif;
- 1998 Octroi d'un crédit de fr. 30'000.-- pour l'aménagement d'un terrain de beach-volley;
- 2004 Constitution d'un droit de superficie en faveur du Tennis Club de Gland pour la construction d'une halle de tennis et octroi d'un crédit de fr. 180'000.-- pour l'aménagement de vestiaires complémentaires;

- 2004 Octroi d'un crédit de fr. 591'000.-- pour la pose d'un revêtement synthétique sur le terrain de football stabilisé (sable);
- 2004 Octroi d'un crédit de fr. 150'000.-- pour la création d'une piste Vita et la réfection de la piste finlandaise;
- 2005 Octroi d'un crédit de fr. 193'000.-- pour l'aménagement d'un chemin mixte piétonnier et cyclable en bordure du chemin du Lavasson sur le tronçon "Pont de la Vy-Creuse – parking du centre sportif";
- 2008 Octroi d'un crédit de fr. 497'000.-- pour la création de deux courts de tennis supplémentaires.

Contexte

Aujourd'hui, en matière d'installations destinées à la pratique du football, le centre sportif « En Bord » compte :

- un terrain de football principal 105 m x 69 m en gazon naturel équipé d'un éclairage ;
- un terrain de football secondaire 100 m x 65 m en gazon naturel équipé d'un éclairage ;
- un terrain de football 90 m x 58 m en gazon synthétique équipé d'un éclairage ;
- six vestiaires équipés de blocs sanitaires avec douches et WC ;
- un local arbitres ;
- un dépôt pour le matériel ;
- une buvette.

De plus, un terrain de petites dimensions destiné aux juniors E et F a été aménagé derrière le terrain côté « lac » par un simple marquage au sol il y a quelques années.

Or, au cours de ces vingt dernières années, les effectifs du FC Gland ont augmenté de façon très importante, tout particulièrement chez les juniors B à F ainsi qu'à l'école de football, ce qui ne va pas sans occasionner de grosses difficultés dans la gestion de l'occupation des terrains. Cette augmentation a pris une ampleur extraordinaire depuis cinq ans puisque ce ne sont pas moins de 150 membres supplémentaires, principalement des juniors, qui ont rejoint les rangs du FC Gland. A l'heure actuelle, on dénombre 92 adultes et 450 jeunes répartis de la façon suivante:

▪ actifs	4 équipes	92 actifs
▪ juniors A (18 - 19 ans)	1 équipe	36 juniors
▪ juniors B (16 - 17 ans)	4 équipes	90 juniors
▪ juniors C (14 - 15 ans)	4 équipes	78 juniors
▪ juniors D (12 - 13 ans)	6 équipes	79 juniors
▪ juniors E (10 - 11 ans)	5 équipes	62 juniors
▪ juniors F (8 - 9 ans)	7 équipes	64 juniors
▪ école de football		41 juniors
Total:	31 équipes	542 joueurs

Lorsque l'on se souvient que lors de la saison 1999-2000, le FC Gland comptait alors 17 équipes et 300 joueurs, on s'aperçoit rapidement de l'essor fulgurant qu'a pris ce club. Relevons encore que parmi les 27 équipes de jeunes, 3 d'entre elles sont exclusivement féminines. De plus, le FC Gland ne compte pas moins de 50 entraîneurs.

Un terrain en gazon naturel existe également aux Perrerets. Il est lui aussi déjà très utilisé par les trois équipes du FC Lusitano Gland ainsi que par le club de rugby et le football américain. Depuis quelques années, un terrain de juniors y a également été aménagé, mais cela n'est encore de loin pas suffisant. Rappelons que l'équipe fanion du FC Lusitano Gland

utilise également les terrains du centre sportif pour tous ses matches officiels et que la seconde garniture y officie également de façon sporadique.

En sus, il faut bien admettre que sous nos contrées, les intempéries impliquent bien souvent des renvois de matches, ce qui a pour conséquence de compliquer sérieusement la gestion du calendrier des entraînements et des matches.

Ceci explique que, malgré la transformation d'un terrain de sable en un terrain synthétique il y a cinq ans, la municipalité recherche activement depuis plusieurs années la possibilité d'offrir des surfaces de jeu supplémentaires à un club en pleine expansion. En effet, si la création d'un terrain synthétique en 2004 a offert une plus grande souplesse dans la gestion des entraînements et des matches, elle n'a pas offert une surface de jeu supplémentaire. Ainsi, la transformation d'un des terrains en gazon naturel existants en terrain synthétique ne répondrait nullement au besoin et au but recherché selon l'analyse effectuée par la municipalité.

Le périmètre actuel du centre sportif ne permettant plus d'y implanter un nouveau terrain de football, la municipalité s'est donc trouvée dans l'obligation de songer à réaliser une extension de celui-ci. Ainsi, après avoir évalué de nombreuses alternatives, tenant compte des affectations foncières actuelles, de la situation, du coût d'un éventuel achat de terrain, la municipalité a opté pour les parcelles situées au nord du centre sportif. Celles-ci ont le grand avantage d'une part d'appartenir à la commune et d'autre part de se trouver déjà en zone d'équipements publics, donc d'être constructibles de suite.

Descriptif du projet

Le projet proposé par la municipalité prévoit la réalisation d'un nouveau terrain de football sur la parcelle communale n°1541 située au nord des installations existantes du centre sportif, entre le chemin menant au stand de tir et le ruisseau canalisé du Lavasson. En outre, la création de deux vestiaires et de deux vestiaires-arbitres supplémentaires est également prévue.

a) Le nouveau terrain de football:

L'implantation retenue pour le nouveau terrain est une implantation perpendiculaire au ruisseau du Lavasson, permettant ainsi de préserver la possibilité d'une extension ultérieure en direction du stand de tir tout en respectant les prescriptions de sécurité en matière d'installations à proximité de champs de tir, ceci également en matière d'exposition au bruit.

Au vu de la topographie inclinée du site, d'importants mouvements de terre seront nécessaires pour disposer d'une surface plane. Ainsi, le terrain sera aménagé en déblai sur sa moitié supérieure (côté Genève) et en remblai sur sa moitié inférieure (côté Lausanne). Un système de drainages est bien entendu prévu pour assainir le terrain et en garantir la stabilité.

L'éclairage du terrain est également prévu, les entraînements ou les matches se déroulant de façon très fréquente en nocturne. Cet éclairage sera homologué pour les matches de 1^{ère} ligue.

Il est également proposé d'installer une clôture d'enceinte pour fermer le périmètre de cette extension du centre sportif. Elle permettra ainsi d'éviter toute intrusion non-désirée sur le site, que cela soit de la part de véhicules non-autorisés ou de la part d'animaux. En outre, une barrière main-courante obligatoire faisant également le tour du terrain est prévue.

Finalement, pour compléter cet équipement, notons encore que deux pare-ballons, deux buts, deux cabines pour les joueurs et les poteaux de corner sont bien entendu également compris dans le projet municipal.

*Variante A1: terrain en **gazon synthétique**:*

Le premier terrain synthétique construit en 2004 sur l'ancien terrain de sable ayant pour dimensions 90m x 58m, qui sont les dimensions minimales tolérées pour un terrain de football, la municipalité souhaite avec ce nouveau projet apporter une complémentarité d'usage. Cette nouvelle installation aura donc les dimensions « standard » d'un terrain de football, soit 100m x 64m, ce qui correspond aux normes de la 1^{ère} ligue de l'ASF (Association suisse de football) avec des dégagements de 3 mètres sur tout le pourtour.

Le système choisi pour le revêtement sportif est un gazon synthétique de la 3^e génération homologable FIFA **. Il se compose de fibres de gazon synthétiques de 60 mm de longueur remplies de sable de quartz et de granulés de gomme recyclée. Les lignes de jeu y sont incrustées avec un marquage pour le jeu à 11, 9 ou à 7.

Aussi curieux que cela puisse paraître, l'arrosage d'un terrain synthétique est un élément qui est de plus en plus fréquemment mis en place lors de nouvelles réalisations de ce type. En effet, les pelouses artificielles ont la particularité d'accumuler les rayonnements solaires, ce qui fait monter la température à la surface. Lorsque la température de l'air atteint 30 à 35°C, la température à la surface de la pelouse peut atteindre 50°C, d'où un risque de brûlure accru. Un système d'arrosage adéquat permet de faire rapidement baisser cette température. En outre, le deuxième avantage de l'arrosage d'une pelouse artificielle est la possibilité d'en régler la glissance. Le jeu s'en trouve alors plus rapide, le déplacement du ballon accéléré, ce que certains joueurs et entraîneurs affectionnent particulièrement. Toutefois, pour des raisons économiques (80'000 francs), la municipalité n'a pas jugé indispensable la mise en place d'un arrosage pour cette variante.

*Variante A2: terrain en **gazon naturel**:*

Afin d'être totalement transparente vis-à-vis du conseil communal, la municipalité a également étudié une variante consistant à réaliser un nouveau terrain de football en gazon naturel, ceci en conservant l'implantation et les dimensions de la surface de jeu prévues dans la variante précédente.

Le système choisi pour la superstructure en gazon naturel est un système à assainissement gradué avec fentes de suintement et sablages, décompactages en plusieurs phases et à profondeurs variables. Il remplit les exigences des directives de l'ASF en matière de constructions d'installations sportives.

Après comparaison entre les deux variantes, le choix de la municipalité s'est porté sur la variante en gazon synthétique. En effet, depuis plusieurs années maintenant, de grands progrès ont été réalisés dans la conception et la réalisation des terrains en gazon synthétique. Les fibres utilisées, d'une longueur de 60 mm reproduisent la forme, l'usure, la couleur et l'apparence du gazon. Elles donnent la sensation de pratiquer le football sur du gazon naturel et ne provoquent plus les éraflures ni les brûlures que pouvaient produire les précédentes générations de terrains synthétiques.

De plus, le comportement à la rotation, au glissement, ainsi que l'adhérence du pied quelle que soit la nature des crampons sont idéaux.

Du reste, le monde du football est en pleine phase de réflexion et de nombreux grands clubs ont déjà choisi d'abandonner la pelouse naturelle. Celle-ci ne peut être sollicitée qu'un nombre d'heures réduit par semaine (environ 15 heures), le gazon ayant besoin de se régénérer entre les entraînements/compétitions. Au contraire, le gazon synthétique permet une utilisation sans restriction des surfaces de jeu et il est vrai que par rapport au gazon naturel, les coûts d'entretien sont moindres et les renvois de matches n'existent plus.

Si le coût de construction d'un terrain en gazon naturel est notablement inférieur à celui d'un terrain en gazon synthétique (moins-value d'environ 465'000 francs), il n'en va pas de même pour les frais d'entretien. En effet, le gazon synthétique ne nécessite ni tonte, ni engrais, ni sablage/carottage/décompactage, ni arrosage, ni marquage. Seul un entretien léger est nécessaire. Ainsi, sur quinze ans, soit la durée de vie d'un revêtement synthétique, les frais totaux investis pour un terrain naturel sont supérieurs à ceux d'un terrain synthétique.

Ainsi, la municipalité est convaincue que la répartition proposée qui comprendrait un total de trois terrains en gazon naturel (avec celui des Perrerets) et deux terrains en gazon synthétique est celle qui correspondrait le mieux aux besoins actuels et futurs.

b) Les nouveaux vestiaires football et arbitres (voir plans annexés):

La configuration des constructions actuelles permet l'implantation d'un module supplémentaire contre les vestiaires 3 et 4 existants.

Ces nouveaux locaux projetés seront constitués de:

- au sous-sol:
 - Un local de rangement d'une surface de 74 m² relié au corridor existant par une nouvelle porte percée à travers le mur contre terre existant ;
 - Un saut de loup permettant une ventilation naturelle du local.
- au rez-de-chaussée:
 - deux vestiaires d'une surface de 26 m². Le sol sera recouvert de carrelage antidérapant et les murs de faïence permettant un nettoyage plus aisé. Au plafond, une structure caillebotis protégera les techniques disposées en sous-face de la dalle toiture. Des bancs et des patères identiques à ceux déjà en place dans les parties existantes du centre seront installés;
 - un bloc sanitaire par vestiaire. Chaque bloc comprendra un WC et un lave-mains ;
 - des douches, disposées en position centrale entre les deux vestiaires. Le sol sera recouvert de carrelage antidérapant et les murs de faïence. Au total, 11 douches murales seront installées, ainsi que 6 sèche-cheveux.

De plus, deux vestiaires-arbitres seront aménagés dans l'ancien local des boulistes et dans le local de stockage adjacent. Chacun de ces deux vestiaires sera équipé d'une douche, d'un lave-mains ainsi que d'un sèche-cheveux. La réalisation de ces aménagements représente environ 8% du coût de construction du nouveau module.

Au niveau énergétique, le projet doit respecter les critères du Standard "Bâtiments 2008" édictés par les Cités de l'énergie (décision de la municipalité du 28 juillet 2008). En conséquence, le sous-sol ne sera pas chauffé, ni ventilé mécaniquement et un échangeur de chaleur sera installé sur le réseau de ventilation du rez-de-chaussée. Le chauffage des deux nouveaux vestiaires sera assuré par une pompe à chaleur disposée sur la toiture de l'extension.

De plus, à la différence de l'existant, les nouveaux locaux seront entièrement isolés par l'extérieur avec mise en œuvre d'un bardage bois (ou autre) de protection (aspect restant à définir). Il est à relever qu'un arrêt adéquat de ces parois extérieures sera réalisé, afin de pouvoir raccorder ultérieurement une isolation identique qui sera mise en place sur le reste du complexe.

Coût des travaux

Pour **le terrain synthétique**, le montant estimatif de ces travaux repose sur un devis général établi sur la base des prix du marché. Ainsi, le coût de cet ouvrage se résume comme suit :

Travaux préliminaires	15'000.--
Terrassement	170'000.--
Assainissement/drainages	70'000.--
Infrastructure	260'000.--
Sol sportif (gazon synthétique)	495'000.--
Equipement et accessoires divers	55'000.--
Eclairage	135'000.--
Aménagements extérieurs	80'000.--
Pare-ballons, main-courante	50'000.--
Clôture d'enceinte	60'000.--
Honoraires	30'000.--
Divers et imprévus env. 3%	42'825.--
Total HT	1'462'825.-- HT
TVA 7,6%	111'175.--
Total TTC	1'574'000.-- TTC

Pour rappel, la variante en gazon naturel impliquerait une moins-value de l'ordre de 465'000 francs, TTC. Au contraire de la variante en gazon synthétique, cette variante comprendrait un arrosage du terrain pour environ 80'000 francs. Il en est tenu compte dans le calcul de la moins-value.

Pour **les vestiaires**, le montant estimatif de ces travaux repose sur des devis d'entreprises. Il se décompose comme suit:

Installation de chantier - Terrassement	18'000.--
Travaux préparatoires	23'000.--
Maçonnerie - Béton armé	88'000.--
Charpente "holorib"	25'000.--
Isolation et façades bois	28'000.--

Menuiseries - Vitrages	28'000.--
Ferblanterie - Etanchéité toiture	14'000.--
Electricité - Chauffage - Ventilation	93'000.--
Installations sanitaires	77'000.--
Faux-plafonds - Aménagements intérieurs	37'000.--
Carrelage - Peinture intérieure	39'000.--
Honoraires (architectes, ingénieurs, géomètre)	74'000.--
Aménagements extérieurs	16'000.--
Frais (autorisations, taxes, tirages de plans...)	9'000.--
Equipements des vestiaires	19'000.--
Total HT	588'000.-- HT
TVA 7,6%	45'000.--
Total TTC	633'000.-- TTC

Finalement, le montant total des travaux projetés se résume comme suit:

a) nouveau terrain en gazon synthétique	1'574'000.- TTC
b) deux nouveaux vestiaires	582'000.- TTC
c) deux vestiaires-arbitres	51'000.- TTC
Total:	2'207'000.- TTC

Subventions

En principe, les installations destinées à améliorer l'infrastructure sportive, construites et financées par les pouvoirs publics, par des sociétés sportives ou par des institutions d'utilité publique ne poursuivant aucun but lucratif peuvent faire l'objet d'un subside de la part du Fonds du sport (Ex-Sport-Toto) pour autant qu'elles répondent aux buts fixés par ladite société.

Pour la partie du projet concernant le terrain synthétique, la municipalité a déposé en août 2008 un dossier auprès des instances concernées afin de pouvoir bénéficier d'un tel subside.

En date du 5 novembre 2008, la municipalité a reçu une confirmation sur la prise en charge d'un montant de fr. 350'000.- par le Fonds du sport. Même si le projet de terrain synthétique a été mis en veilleuse pour une période d'une année, ce montant reste garanti.

Pour la partie du projet touchant aux vestiaires, la municipalité va déposer auprès des mêmes instances une demande complémentaire de subside. Pour ce genre de réalisations, ce sont approximativement 25% du montant des travaux qui pourraient être subventionnés.

Toutefois, ces sommes n'ont pas été prises en considération dans la présente demande de crédit, étant donné que la subvention ne sera octroyée qu'au terme des travaux et sur présentation du décompte final.

Procédure

Le projet de construction d'un nouveau terrain synthétique au centre sportif "En Bord" a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 18 juillet au 18 août 2008. Elle a suscité une opposition d'un riverain qui s'inquiétait de l'augmentation de trafic que ce projet risquait d'engendrer sur le chemin des Salettes. En date du 3 octobre 2008, la municipalité écrivait à cet opposant pour lever son opposition en lui rappelant que l'accès au nouveau terrain synthétique se ferait par le chemin du Lavasson et non pas par le chemin des Salettes. En outre, afin d'éviter que des automobilistes n'empruntent le chemin des Salettes pour y déposer des utilisateurs de cette installation par la voie la plus courte, la municipalité a mis en place une signalisation ad hoc permettant de limiter le trafic sur ledit chemin. Ainsi, un permis de construire a pu être délivré le 28 novembre 2008. Aujourd'hui, ce permis est toujours valable.

La création des nouveaux vestiaires devra elle aussi suivre la même procédure et passer par la voie d'une demande de permis de construire.

Programme

La municipalité envisage la réalisation de ces travaux aussitôt que le crédit sera octroyé par votre conseil. En effet, au vu des terrassements relativement importants à réaliser du fait de la topographie du terrain, il serait bon de pouvoir réaliser les travaux de gros œuvre cette année encore. Le début des travaux du terrain de football pourrait ainsi se faire dès le 1^{er} octobre 2009. De cette façon, les remblais/déblais effectués cette année auront déjà subi un cycle de gel/dégel et seront donc stabilisés lorsqu'il s'agira de réaliser la planie du terrain et de poser le revêtement synthétique au printemps 2010.

Ce nouveau terrain pourrait donc être à disposition aux alentours du mois de juin 2010 avec le grand avantage d'être immédiatement praticable à la grande différence d'une pelouse naturelle sur laquelle il faut attendre une année complète avant de jouer.

Comme annoncé, la parcelle n° 1541 sur laquelle ces travaux sont projetés est une propriété communale. Elle est actuellement mise à disposition d'un agriculteur local par le biais d'un bail à ferme. Ce bail a été dénoncé par la municipalité dans les délais réglementaires, soit pour le 31 décembre 2008. Au vu du refus initial de ce projet par le conseil communal, ce bail a été prolongé pour une courte durée et ce terrain pourrait donc être disponible immédiatement en cas d'octroi du crédit.

Pour les vestiaires, après mise à l'enquête d'une durée de 30 jours et délivrance du permis de construire par la municipalité, les travaux pourraient débuter au mois de décembre 2009. La durée estimative du chantier étant de 5 à 6 mois selon les conditions météorologiques, les nouveaux locaux pourraient être mis à disposition des utilisateurs aux alentours du mois de juillet 2010.

Financement

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 2'207'000 francs aux conditions les plus favorables (sous déduction des subsides à recevoir).

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 15 ans pour une tranche de 500'000 francs correspondant au revêtement synthétique et de 30 ans pour le solde, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 3,5%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 167'478 francs (intérêts 77'245 francs et amortissements 90'233 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

Sur la base d'un investissement de 1'657'000 francs (fr. 2'207'000.-- ./ .subside de fr. 550'000.-- environ), nos charges financières pourraient s'élever la première année à 113'228 francs (intérêts fr. 57'995.-- et amortissements fr. 55'233.--).

Frais d'exploitation

S'il est vrai qu'à la réalisation un terrain synthétique est plus onéreux qu'un terrain en gazon naturel, il convient de signaler que plusieurs études ont été menées ces dernières années pour comparer les coûts d'exploitation de ces deux types de surface. Or, il a été démontré que sur une quinzaine d'années d'exploitation (durée de vie d'un terrain synthétique), les frais d'exploitation d'un terrain en gazon naturel étaient plus élevés que ceux d'un terrain synthétique, compte tenu des produits d'entretien utilisés (engrais, herbicides,...), des réfections périodiques, des heures passées à la tonte, de l'arrosage ou du marquage.

Les frais d'entretien du terrain, hormis les heures du personnel communal, se montent à environ 8'000 francs par an, fournitures comprises. Ils seront portés dans le compte 440.3145.15 " Entretien terrain synthétique En Bord".

Pour ce qui concerne les vestiaires, les frais d'exploitation seront portés sur les comptes habituels de la rubrique 350 du plan comptable. La rénovation complète de la chaufferie du complexe ainsi que la pose de panneaux solaires permettra de stabiliser ces frais, voir de les diminuer, en particulier grâce à la réduction de la consommation du gaz pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire.

Plan des investissements

Le plan des investissements mis à jour suite aux conclusions de la réponse à la motion Barioni prévoit un montant de 1'800'000 francs pour ces travaux. Une fois les subsides du Fonds du sport déduits, ce montant sera donc respecté.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 63 relatif à une demande de crédit de construction pour financer une extension du centre sportif "En Bord";
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de 2'207'000 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 2'207'000 francs;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:

Le secrétaire:

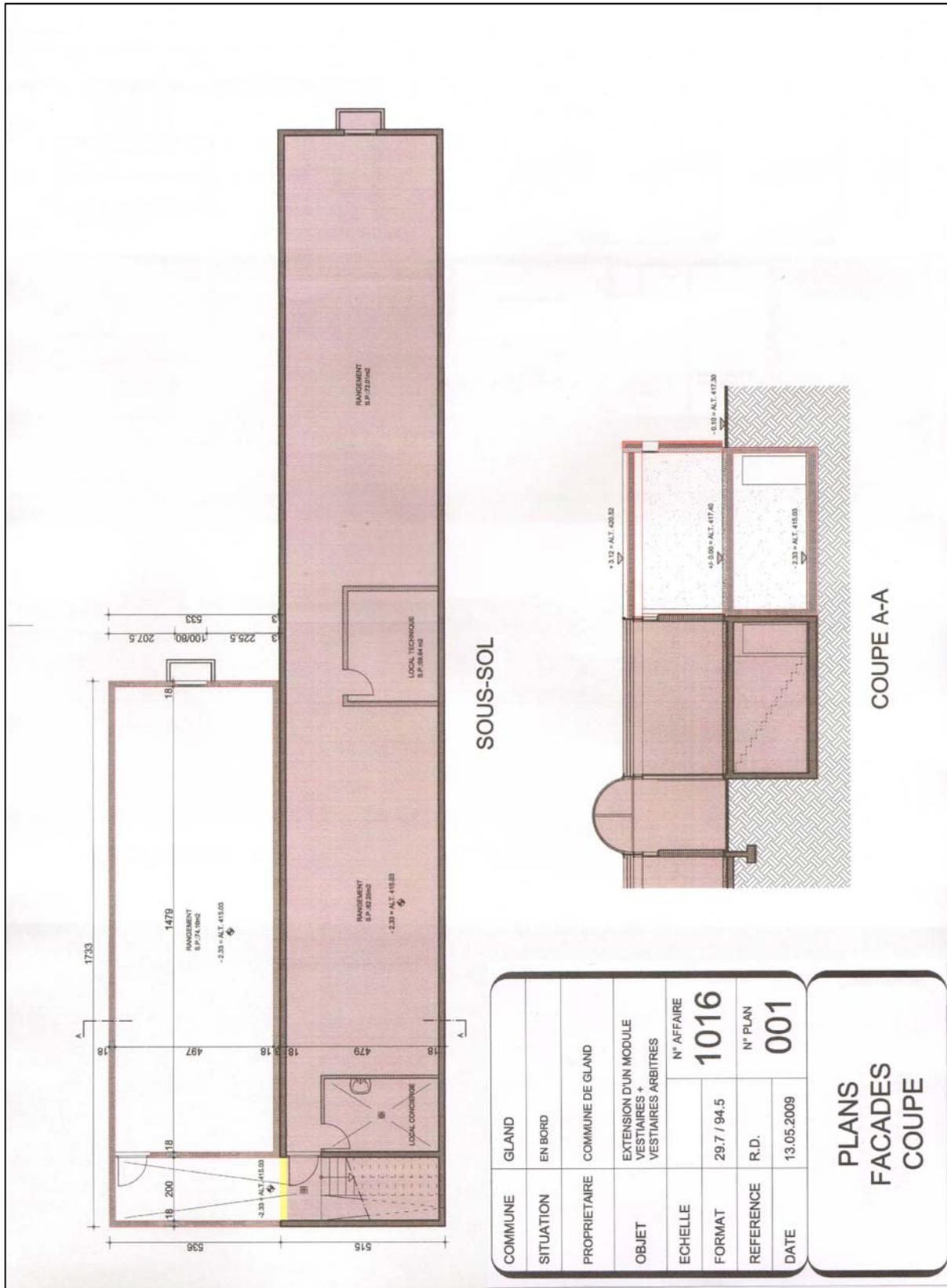
G. Cretegny

D. Gaiani

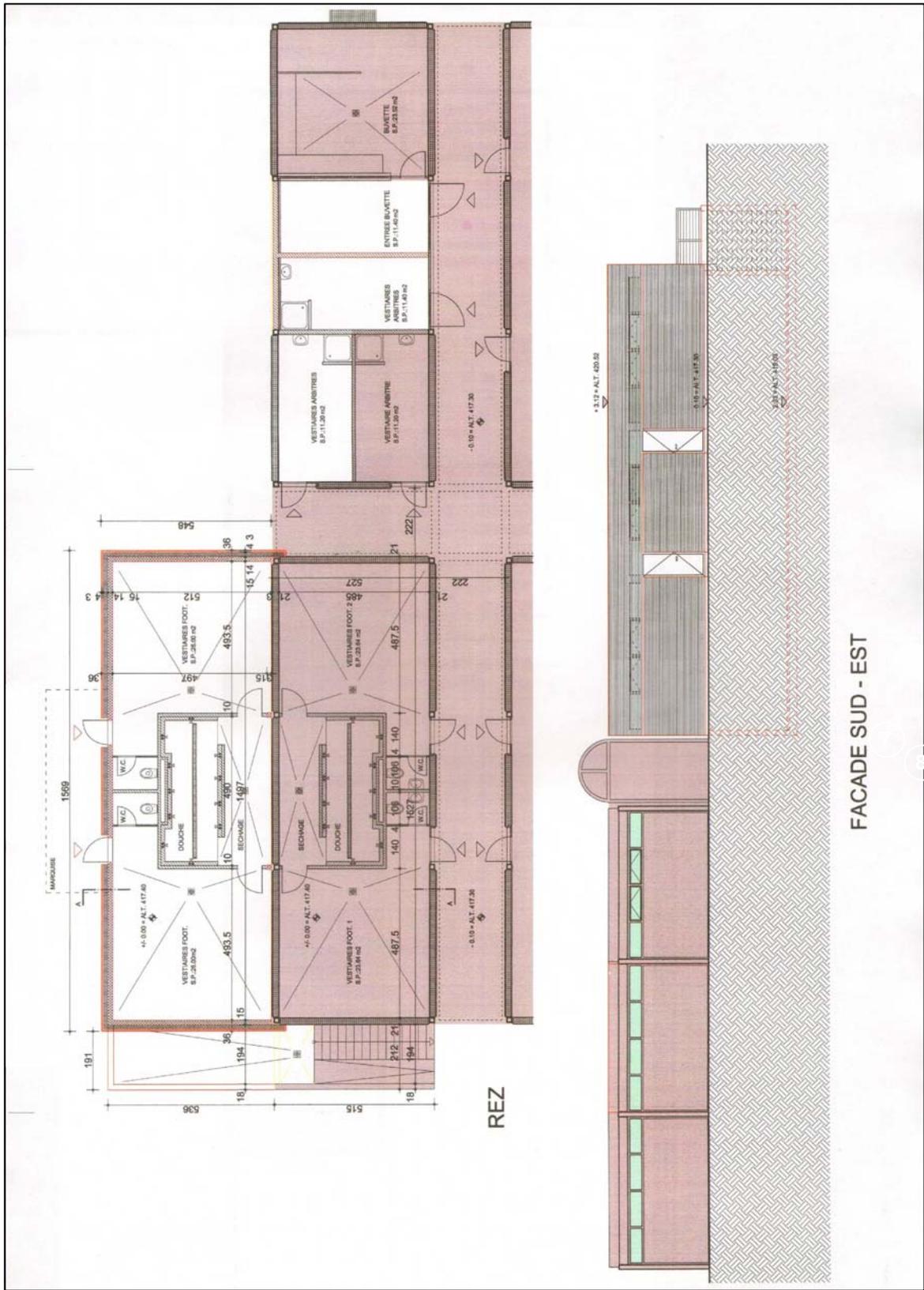
Annexes : plan de situation du nouveau terrain synthétique;
plan des nouveaux vestiaires football et arbitres;
tableau plafond d'endettement.

ANNEXE II – Préavis n°63

EXTENSION DU CENTRE SPORTIF « EN BORD » - VESTIAIRES



**PLANS
FACADES
COUPE**



REZ

FACADE SUD - EST